



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2009

Original : français

Lettre datée du 27 janvier 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer aux capacités additionnelles autorisées par le Conseil de sécurité pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) lors de l'adoption de la résolution 1843 (2008) du 20 novembre 2008, rappelées par la résolution 1856 (2008) du 22 décembre 2008.

En dépit des efforts considérables entrepris par les Nations Unies afin de générer les ressources additionnelles requises, notamment dans le cadre de consultations à New York et dans certaines capitales, j'ai le regret de vous informer que les pays contributeurs de troupes n'ont pas été aussi réceptifs que nous l'espérions. Au total, 49 pays déjà contributeurs de troupes et 12 autres susceptibles de le devenir ont été sollicités afin de pourvoir la Mission en troupes et ressources supplémentaires autorisées. Le besoin de troupes robustes et très mobiles a particulièrement été mis en exergue. Quatre pays contributeurs de personnels de police ont été approchés.

Les Nations Unies ont accepté la proposition officielle faite par le Bangladesh de fournir un bataillon d'infanterie, une compagnie d'ingénieurs et une unité de police constituée, ainsi que la proposition faite par la Belgique de procurer à la Mission un avion C-130. Cinq États Membres se sont également engagés à dépêcher au sein de la MONUC les spécialistes du renseignement requis, sans toutefois y adjoindre les équipements nécessaires.

Quatre États Membres ont exprimé leur intérêt à fournir le deuxième bataillon autorisé, tandis que deux autres pourraient fournir les deux compagnies de forces spéciales. Un autre État Membre a indiqué la possibilité de fournir la deuxième unité de police constituée. Enfin, j'ai reçu une lettre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale m'informant de la volonté de ses membres de procurer à la Mission certaines capacités. Le Secrétariat continuera à évaluer les expressions d'intérêt correspondant au mieux aux ressources requises. Bien que ces expressions d'intérêt soient positives, je souhaite faire part au Conseil de sécurité de mon inquiétude. En effet, plus de deux mois après l'adoption de la résolution 1843 (2008), aucune offre formelle n'a été faite concernant ces demandes. Je suis particulièrement préoccupé par le manque d'offres formelles pour les compagnies de forces spéciales.

Tout aussi inquiétant est le fait qu'il n'y a eu aucun engagement ni expression d'intérêt concernant les équipements aériens restants (1 C-130 et 18 hélicoptères de



manœuvre) ou encore le déploiement des 200 formateurs militaires requis. Ces ressources sont essentielles à la mobilité de la Mission et à sa capacité de réaction rapide, qui sont indispensables afin qu'elle remplisse le mandat attribué par le Conseil de sécurité.

Étant donné la nécessité de déployer les ressources additionnelles autorisées auprès de la MONUC dans les meilleurs délais, je voudrais renouveler mon appel aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police disposant des capacités nécessaires, afin que la Mission puisse remplir efficacement son mandat, conformément à la résolution 1856 (2008). J'ai l'intention de tenir le Conseil de sécurité régulièrement informé des efforts entrepris à cet égard.

Dans l'intervalle, toute intervention du Conseil de sécurité, auprès des pays contributeurs de troupes les encourageant à procurer à la Mission les ressources manquantes, serait considérablement appréciée.

(Signé) **Ban Ki-moon**
